

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 21 janvier 2016

Membres en exercice : 5

Présents : 5

Nombre de votants : 5 Votes pour : 5 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Date de la convocation :

30/12/2015

Délibération n° B 2016-2

Marchés relatifs à l'habillement : autorisation de signature à donner au Président pour signer les marchés formalisés avec les titulaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

L'an deux mille seize, le vingt-et-un janvier, à quatorze heures et trente minutes, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

<u>Etaient présents</u>: Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Clément PERNOT, Bernard AMIENS, François GODIN, Daniel BOURGEOIS.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, R 1424-1 à R 1424-55, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-13 du 12 mai 2015, relative aux comités et commissions concourant au fonctionnement du SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-14 du 12 mai 2015, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le guide interne des procédures de commande publique dont la dernière version résulte de la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-22 du 29 juin 2015 ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

Vu les résultats de la Commission d'Appels d'Offres du 20 janvier 2016.

L'habillement pour les sapeurs-pompiers représente un budget de 100 000 €/an.

Un marché à bons de commande avec un minimum et maximum par lot en quantités, pour une durée de un an reconductible trois fois, a été lancé, le marché précédent ayant expiré le 31 décembre 2015.

Le marché est découpé en sept lots :

Lot	Désignation	
1	Ensemble de protection textile	
2	Vestes de service et d'intervention	
3	Pantalons de service et d'intervention	
4	Polos manches longues	
5	Polos manches courtes	
6	Sweat-shirt	
7	Veste coupe-vent (type softshell)	

Certains effets sont achetés à l'UGAP comme les rangers, les casques.

La CAO se réunit le 20 janvier à 9h30 pour attribuer les différents marchés, les résultats vous seront communiqués en séance.

En conséquence, en application des articles L 1424-28 et L 1424-30 du CGCT, de la délégation consentie le 12 mai 2015 par le Conseil d'Administration à son Bureau et de la jurisprudence, il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer les marchés avec les titulaires retenus par la CAO.

DECISION N° B 2016-2 DU 21 JANVIER 2016

Le Bureau, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité son Président à signer les marchés relatifs à l'habillement avec les titulaires retenus par la CAO le 20 janvier 2016, figurant en pièce jointe.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en Préfecture le - 5 FEV 1016 Affiché le - 9 FEV 1016 Publié au Recueil des Actes Administratifs du 1er trimestre 2016 Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA,

Clément PERNOT

en